

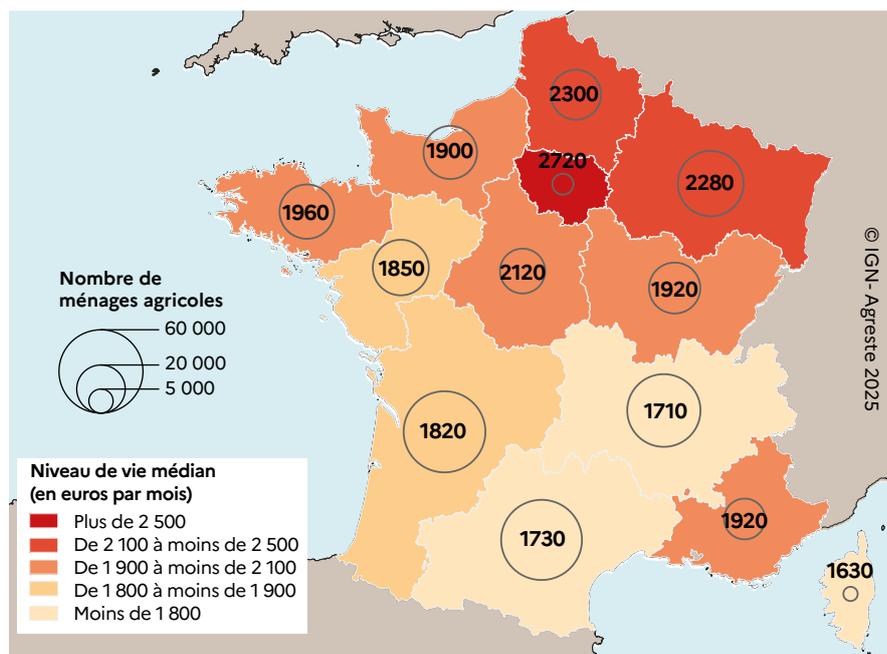
Niveau de vie des ménages agricoles

Les revenus des ménages agricoles bretons proviennent pour moitié de l'agriculture

En Bretagne, les agriculteurs et leur ménage ont des revenus un peu supérieurs à ceux des ménages agricoles français. Ils vivent un peu moins souvent sous le seuil de pauvreté. Les revenus agricoles forment 48 % de tous leurs revenus après impôts, contre 34 % pour les ménages agricoles français. Ces revenus plus élevés en Bretagne s'expliquent notamment par le poids des grandes exploitations, qui procurent des bénéfices agricoles plus importants en moyenne. Cependant, la pauvreté est plus importante dans le monde agricole que dans l'ensemble de la population régionale, du fait de la plus grande dispersion des revenus. Les écarts de revenus entre agriculteurs bretons restent importants même s'ils sont moindres qu'entre agriculteurs français. Les ménages agricoles des filières d'élevage de granivores (porcins et volailles) et de grandes cultures ont les niveaux de vie les plus élevés. Les éleveurs d'ovins ou de caprins sont les moins favorisés.

Les *ménages agricoles* tirent leurs revenus des bénéfices de leur activité agricole, mais aussi de salaires, de revenus du patrimoine ou encore de retraites (**définitions**). En Bretagne, les revenus agricoles sont plus conséquents qu'en France métropolitaine et forment la moitié des revenus des 27 500 ménages agricoles en 2020. Les exploitations agricoles de la région contribuent ainsi à faire vivre 82 400 personnes qui composent ces ménages, soit 2,4 % de la population bretonne. Pour estimer le *niveau de vie* de ces personnes, on déduit des revenus déclarés du ménage les impôts directs et on rapporte ce *revenu disponible* à la taille du ménage (**définitions**).

Figure 1 - 1 960 euros par mois en Bretagne dans un ménage agricole
Niveau de vie médian des ménages agricoles par région



Champ : ménages fiscaux des exploitants agricoles au siège d'exploitation
 Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020

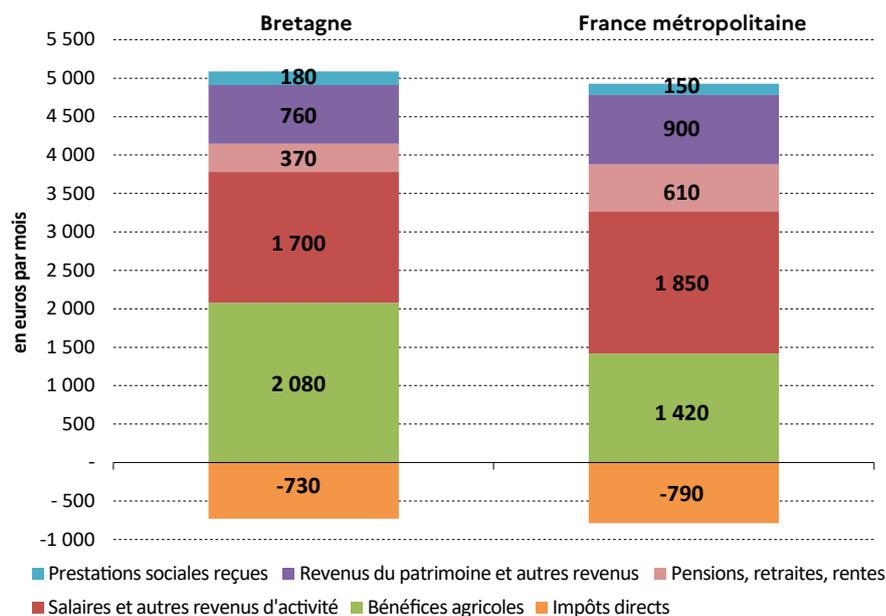
Avec 1 960 euros par mois et par personne, la Bretagne se situe en 5^e position, derrière l'Île-de-France, les Hauts-de-France, le Grand Est et le Centre-Val-de-Loire (**figure 1**). Ce niveau de vie dépasse de peu celui des membres des ménages agricoles français (1 900 euros par mois). Il est également supérieur à celui de la population bretonne dans son ensemble (1 870 euros par mois).

Les agriculteurs bretons dépendent moins des revenus non agricoles

Les revenus agricoles atteignent en Bretagne 2 080 euros par mois en moyenne dans les ménages agricoles contre 1 420 euros en France métropolitaine (**figure 2**). Ces revenus représentent la moitié des revenus disponibles des ménages agricoles (48 % contre 34 % en France métropolitaine). Cela peut sembler peu dans la mesure où, sans revenus complémentaires non agricoles, les revenus des ménages agricoles baisseraient de moitié. Cependant, l'agriculture fait plutôt « mieux » vivre en Bretagne que dans le reste de la France. Complétés par les autres types de revenus (salaires, retraites, revenus fonciers...), les revenus disponibles des ménages agricoles bretons s'élèvent à 4 360 euros par mois en moyenne (4 140 euros mensuels en France métropolitaine). La part des pensions et retraites est moins importante en Bretagne qu'au niveau national (9 % contre 15 %). Les ménages agricoles paient aussi relativement moins d'impôts malgré des revenus plus élevés (17 % du revenu disponible

Figure 2 - Bénéfices agricoles : 48 % du revenu des ménages agricoles bretons

Composition du revenu disponible moyen des ménages agricoles en Bretagne et en France



Lecture : les ménages agricoles bretons ont perçu en moyenne 2 080 euros par mois de revenus agricoles, 3 010 euros d'autres revenus et acquitté 730 euros d'impôts directs, soit un revenu disponible moyen de 4 360 euros mensuels.

Champ : ménages fiscaux des exploitants agricoles de France métropolitaine

Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020

contre 19 % au niveau national). Les ménages sont en effet de taille un peu plus grande en Bretagne, ce qui augmente le nombre de parts fiscales et fait baisser les impôts.

L'importance des grandes exploitations en Bretagne tire les revenus agricoles vers le haut

Les revenus agricoles bretons sont supérieurs à la moyenne nationale, en partie du fait de l'importance des grandes exploitations dans la région. En Bretagne, 44 % des ménages agricoles sont liés à de grandes exploitations contre seulement 25 % en France métropolitaine. Les niveaux de vie médians de ces ménages sont supérieurs aux autres : 2 130 euros mensuels en Bretagne, contre 1 850 euros par mois pour les

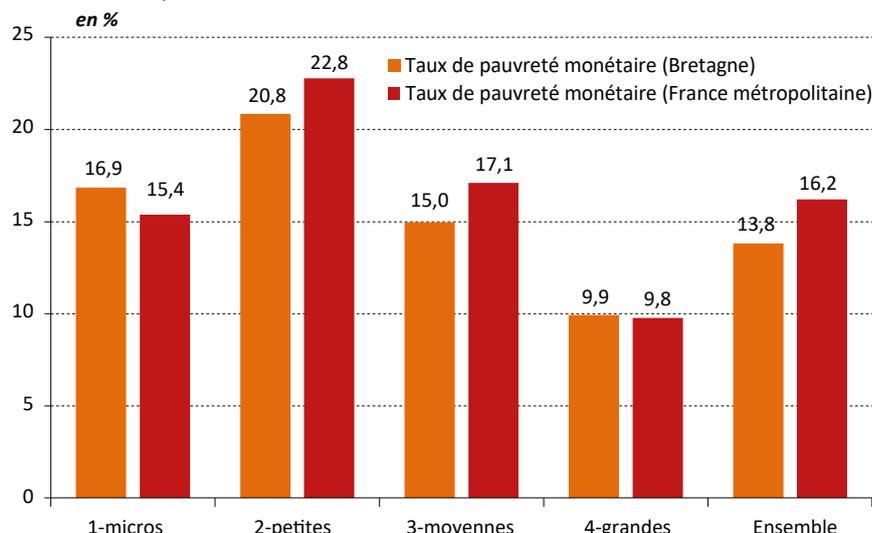
ménages liés à des exploitations moyennes et 1 760 euros par mois pour les ménages liés à de petites exploitations. Le niveau de vie médian de l'ensemble est donc tiré vers le haut par le poids important des grandes exploitations. À taille d'exploitation égale, les ménages agricoles bretons n'ont pas toujours des niveaux de vie supérieurs à leurs homologues français. Ils sont équivalents pour les exploitations moyennes et mêmes inférieurs pour les grandes exploitations qui génèrent des revenus plus élevés en moyenne en France métropolitaine. La Bretagne occupe ainsi seulement le 10^e rang pour les revenus des ménages liés à de grandes exploitations (devant la Normandie, les Pays de la Loire et l'Auvergne-Rhône-Alpes). Comme le niveau de vie, la pauvreté varie également avec

la taille des exploitations : plus faible dans les grandes exploitations (10 % des personnes d'un ménage agricole) et plus élevée dans les petites exploitations (21 %, **figure 3**).

Les micro-exploitations sont un peu à part car l'activité agricole y est plus souvent une activité d'appoint, à côté d'une retraite ou d'une autre activité salariée. Ainsi, 30 % des agriculteurs liés à une micro-exploitation perçoivent des retraites contre 6 % des autres agriculteurs, 46 % touchent des salaires contre 19 % des autres. Par ailleurs, 32 % ne déclarent pas de revenus agricoles malgré leur statut d'exploitant au recensement

Figure 3 - Les petites exploitations agricoles plus touchées par la pauvreté

Taux de pauvreté monétaire des personnes vivant dans un ménage agricole selon la taille de l'exploitation



Champ : ménages fiscaux des exploitants agricoles de France métropolitaine
Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020

En Bretagne, plus de pauvreté dans le monde agricole, malgré des revenus plus élevés en moyenne

En Bretagne, 13,8 % des personnes d'un ménage agricole vivent sous le seuil de pauvreté contre 16,2 % au niveau national (1 128 euros en 2020, **figure 4**). La situation des agriculteurs bretons est cependant plus précaire que celle de la population régionale dans son ensemble, où la pauvreté ne concerne que 11,2 % des individus. La pauvreté est plus fréquente dans le monde agricole malgré un niveau de vie médian plus élevé, car les disparités de revenus sont plus grandes. Comparés à l'ensemble de la population, les ménages agricoles les plus défavorisés vivent avec moins, les plus favorisés avec plus. Le rapport entre les niveaux de vie des plus favorisés et des moins favorisés est de 3,6 pour les ménages agricoles contre 2,8 dans l'ensemble des ménages bretons (*rapport inter-décile, définitions*). La pauvreté est encore plus fréquente lorsque l'agriculteur pourvoit seul aux ressources du ménage (31 %) – souvent il vit seul – ou que tous les pourvoyeurs de ressources sont exploitants agricoles (20 %). Ces deux catégories représentent 31 % des ménages agricoles bretons (soit environ 5 000 ménages). Par conséquent, 69 % des ménages agricoles comptent au moins une personne non exploitante qui apporte au ménage un salaire, une retraite, etc. Cependant, même les ménages qui ne comptent que des exploitants touchent aussi des revenus non agricoles (salaires, retraites, revenus fonciers...) qui forment de 34 % du revenu disponible pour les exploitants seuls à 21 % quand plusieurs exploitants contribuent aux revenus du ménage.

Figure 4 - Les ménages agricoles dépendant des ressources d'un seul exploitant plus souvent précaires

Indicateurs de revenus et pauvreté des ménages agricoles selon le profil du pourvoyeur de ressources

Profil des pourvoyeurs de ressources du ménage	Taux de pauvreté monétaire (%)	Niveau de vie médian des personnes (€ par mois)	Part des bénéfices agricoles dans le revenu disponible moyen (%)	Revenu disponible médian des ménages (€ par mois)	Répartition du nombre de ménages (%)	Taille moyenne du ménage (personnes)
1 - Un exploitant agricole seul	31,1	1 560	66	1 729	18	1,2
2 - Plusieurs personnes, toutes exploitantes agricoles	19,7	1 763	79	3 716	13	3,3
3 - Au moins une personne non exploitante	11,2	2 006	40	4 186	69	3,4
Ensemble des ménages	13,8	1 958	48	4 179	100	3

Champ : ménages fiscaux des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation est en Bretagne

Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020

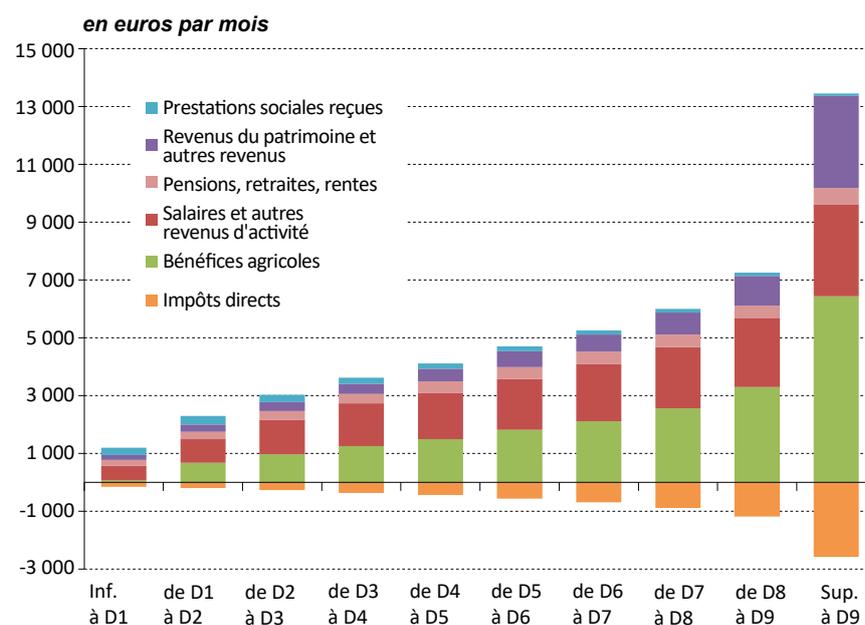
agricole (dans ce cas, l'activité agricole ne génère pas de bénéfice). Du fait de ces différences, les ménages liés à ces exploitations ont ainsi des niveaux de vie légèrement supérieurs à ceux qui travaillent dans une petite exploitation.

Des écarts de revenus importants entre agriculteurs bretons

Même inférieurs à ceux de la population bretonne, les écarts de revenus restent importants entre ménages agricoles : les 10 % les plus aisés ont en moyenne un revenu disponible de 10 870 euros mensuels quand les 10 % les moins aisés doivent se contenter de 1 030 euros par mois en moyenne (**figure 5**). La répartition des sources de revenu varie également beaucoup avec le niveau de revenu. Pour les 10 % les plus aisés, les revenus agricoles forment 59 % du revenu disponible contre seulement 6% pour les moins aisés (respectivement 6 440 euros par mois contre 70 euros par mois pour les 10 % les moins favorisés). Le cas des moins aisés est exceptionnel et implique certainement une forte proportion de résultats agricoles négatifs. En effet, pour les ménages agricoles de la catégorie immédiatement supérieure (ceux qui ont des revenus de 2 100 euros par mois), les bénéfices agricoles représentent déjà 32 % des revenus disponibles. Les deux catégories extrêmes se détachent fortement des autres. Les 10 % les plus aisés ont des revenus bien supérieurs aux autres (1,8 fois plus que la catégorie qui arrive en 2^e position). Leur part des revenus du

Figure 5 - Des écarts de revenu importants dans le monde agricole

Composition du revenu disponible moyen des ménages agricoles par décile de niveau de vie



Lecture : les 10 % de la population des ménages agricoles ayant le niveau de vie le plus élevé (supérieur à D9 sur le graphique) ont perçu en moyenne 13 442 euros de revenus par mois et acquitté 2 575 euros d'impôts directs, soit un revenu disponible de 10 867 euros mensuels. Champ : ménages fiscaux des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation est en Bretagne Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020

patrimoine est bien supérieure (29 % des revenus disponibles contre 17 % pour la catégorie immédiatement inférieure). Inversement, les 10 % les moins aisés se démarquent aussi par un niveau de revenus particulièrement faible, une part des revenus agricoles extrêmement faibles et une part de prestations sociales particulièrement importante (24 %). Il y a cependant moins de disparités dans le monde agricole en Bretagne que dans les autres régions de France. En termes de niveaux de vie des personnes, le rapport inter-décile est de 3,6 en Bretagne, le 2^e plus bas, contre 4,1 en France.

Les revenus les plus élevés chez les éleveurs de porcins

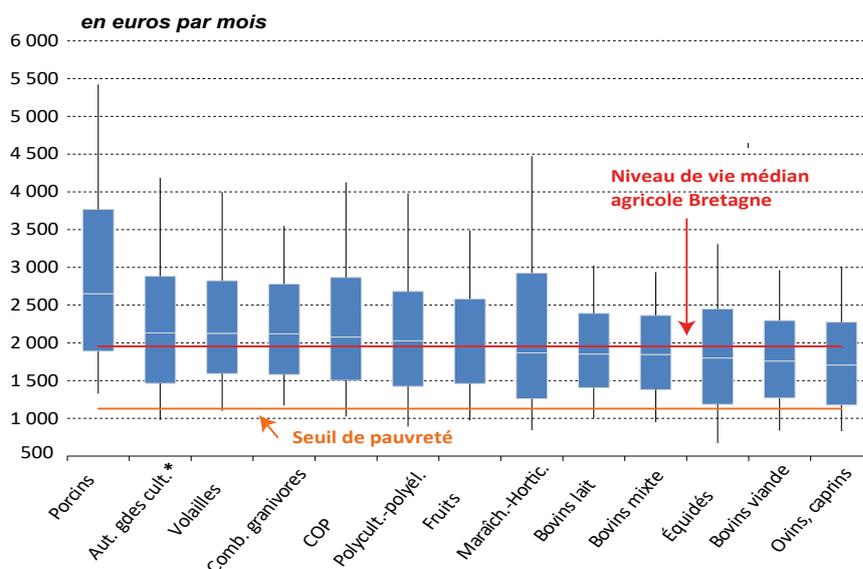
Les niveaux de vie des ménages varient fortement selon la

spécialisation de l'exploitation. Les éleveurs porcins se détachent avec un niveau de vie médian sensiblement plus élevé : 2 650 euros par mois contre 1 710 euros pour les éleveurs d'ovins ou de caprins, la spécialisation la moins favorisée (**figure 6**). De manière générale, les éleveurs de granivores et les producteurs de grandes cultures s'en sortent le mieux. Pour ces derniers cependant, le niveau de vie élevé s'explique surtout par des salaires et revenus d'autres activités élevés et des ménages plus petits, alors que pour les éleveurs de porcins et de volailles les revenus agricoles sont majoritaires. Les revenus sont très disparates dans la filière porcine. Les 10 % ayant les revenus les moins élevés vivent avec 1 330 euros par mois contre plus de 5 430 euros

par mois pour les 10 % les plus favorisés (écart inter-décile de 4 100 euros). Les revenus des exploitants spécialisés en maraîchage sont également très dispersés (écart de 3 630 euros). En Bretagne, ces deux spécialisations sont celles où les écarts avec les ménages agricoles métropolitains sont les plus élevés. La pauvreté varie également dans le même sens : très faible chez les éleveurs porcins (7 %), très élevée chez les éleveurs d'équidés et d'ovins ou caprins (23 % dans ces deux spécialisations). Chez les éleveurs de bovins, les niveaux de vie sont aussi inférieurs à la moyenne (autour de 1 800 euros par mois), mais il y a un peu moins de très bas revenus et donc de pauvreté (de 14 % chez les éleveurs laitiers à 19 % chez les éleveurs de races à viande).

Figure 6 - Revenus plus élevés et plus dispersés chez les éleveurs porcins

Distribution des niveaux de vie dans les ménages agricoles selon la spécialisation



*principalement des cultures de légumes en plein champ

Lecture : 10 % des personnes vivant dans le ménage agricole dont l'exploitant est spécialisé dans l'élevage porcine ont un niveau de vie inférieur à 1 330 euros par mois, 25 % un niveau de vie inférieur à 1 890 euros par mois, la moitié un niveau de vie inférieur à 2 650 euros par mois, 25 % un niveau de vie supérieur à 3 770 euros par mois et 10 % un niveau de vie supérieur à 5 420 euros par mois. Champ : ménages fiscaux des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation est en Bretagne. Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020

Sources et champ

Les résultats présentés dans cette étude s'appuient sur les données du recensement agricole 2020. Celles-ci ont été enrichies avec les données fiscales de la DGFIP et le Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) construit par l'Insee, portant sur l'année 2020.

Le champ de l'étude est celui des ménages fiscaux comprenant au moins un exploitant agricole au sens du recensement agricole, qui a pu être apparié avec les sources fiscales et sociales, dont le siège d'exploitation est situé en Bretagne, et dont le revenu disponible est positif ou nul. En Bretagne, 94 % des exploitations ont pu être appariées, desquelles il faut enlever 4 % d'exploitations liées à un ou des ménages ayant tous des revenus disponibles négatifs. En Bretagne, 27 524 ménages fiscaux correspondent à ces critères, ils sont composés de 82 379 personnes. Ils sont reliés à 24 133 exploitations situées en Bretagne sur les 26 347 que compte la région.

Certaines exploitations fournissent des revenus à plusieurs ménages (coexploitants ne résidant pas dans le même logement et dépendant de foyers fiscaux différents par exemple). Inversement, certains ménages peuvent percevoir des revenus de plusieurs exploitations (couple d'exploitants possédant chacun son exploitation ou exploitant possédant plusieurs exploitations distinctes par exemple).

Le revenu des exploitants est ici identifié par les **bénéfices**, ou **déficits**, agricoles déclarés à l'administration fiscale pour le calcul de l'impôt sur le revenu.

Définitions

Un **ménage agricole** est un ménage fiscal (ensemble des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement), dont au moins un des membres est exploitant agricole au sein d'une exploitation répertoriée dans le recensement agricole 2020.

Le **revenu disponible** comprend les revenus d'activité (salariée ou non) nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs. Ces derniers sont constitués de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation, de la contribution sociale généralisée (CSG), de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) et d'autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine. La taxe foncière n'est pas prise en compte dans le calcul du revenu disponible car elle constitue selon les cas un impôt sur le capital, ou une charge déjà déduite des revenus fonciers.

Le **niveau de vie** se mesure au niveau des individus qui composent le ménage, il est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation pour prendre en compte les économies d'échelle (UC, avec par convention 1 UC pour la 1^{re} personne du ménage, 0,5 par personne de plus de 14 ans et 0,3 par personne plus jeune).

Le **taux de pauvreté monétaire** est la part des personnes qui ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (60 % du niveau de vie médian national, soit 1 128 euros par mois en 2020). Cette mesure relative de la pauvreté se distingue de la pauvreté en conditions de vie mesurée par différents critères de privation matérielle (restreindre sa consommation, avoir des impayés, ne pas pouvoir partir en vacances, etc.)

Pour mesurer les écarts de revenu, on calcule des déciles qui découpent la population en dix parts égales. Le 1^{er} décile est la valeur de revenu qui sépare le dixième de la population ayant les revenus les plus faibles des autres. Le 9^e décile sépare le dixième de la population ayant les revenus les plus élevés des autres. Pour mesurer les disparités de revenu, on a recours à la différence entre le 1^{er} et le 9^e décile (**écart inter-décile**) ou au rapport entre le 9^e et le 1^{er} décile (**rapport inter-décile**).

La **taille** de l'exploitation est définie à partir de la production brute standard (PBS) 2017, utilisée pour le recensement agricole de 2020, qui estime la production annuelle potentielle d'une exploitation à partir des surfaces agricoles et des cheptels déclarés. Les micro-exploitations ont une PBS inférieure à 25 000 euros, les petites une PBS comprise entre 25 000 et 100 000 euros, les moyennes une PBS comprise entre 100 000 euros et 250 000 euros, les grandes une PBS supérieure à 250 000 euros.

Pour en savoir plus

- Givois S., [La pauvreté monétaire, moins fréquente en présence de non-exploitants](#), Agreste Primeur n°2024-1, février 2024
- Apers É., Marcus V., Paquier F., Robert-Bobbée I., [Combien gagne un agriculteur?](#), le blog de l'Insee, 12 décembre 2024
- Auzet L., Bellanger R., Février M., Marguerite É., [En Bretagne, les revenus des ménages agricoles sont, plus qu'ailleurs, liés à l'activité de l'exploitation](#), Insee Analyses Bretagne n°97, novembre 2020